

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 13 décembre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019**

**2019 DAE 356** Subvention de fonctionnement (11.000 euros) et d'investissement (26.000 euros), et convention avec l'association Science Technologie et Société (13e).

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement et d'investissement à l'Association Science Technologie et Société (13e) et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris, est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Association Science Technologie et Société.

Article 2 : Une subvention de 11.000 euros en fonctionnement et de 26.000 euros en investissement est attribuée à l'Association Science Technologie et Société (13e), domiciliée 54, Avenue Edison (13e) (n° Paris Asso 12948) au titre de l'exercice 2019.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée aux budgets de fonctionnement et d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**